

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 08 novembre 2019

Présents :

Avec voix délibérative : Goffin Philippe, Député- Bourgmestre, Président  
Materne Alain, El Mokhtari Yakhlef, Tombeur Myriam, Echevins  
Brillon Jean-François, ~~Ory Vinciane~~, Léonard Hervé, Vandershelden Catherine,  
Suchy Annelise, Squelin Benoit, Corbesier Joëlle, Collin Yves, Tong Emile,  
Conseillers communaux

Vaes Viviane, Directrice générale ff

LE CONSEIL COMMUNAL,

Taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers.

Vu le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents ;

Attendu que l'estimation du taux de couverture du coût-vérité pour 2020 est de 101 % ;

ARRETE à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Emile Tong

Le taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers à 101 %.

La Secrétaire,  
V. Vaes

Par le Conseil,

Le Président,  
Ph. Goffin

Pour extrait conforme,

La Directrice générale ff,



Le Député-Bourgmestre,



